

DÉCLARATION FNEC FP-FO
COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION
9 AVRIL 2024
Académie de Bordeaux

Madame la Rectrice,
Mesdames & Messieurs les membres du CSA Académique,

Climat scolaire dégradé

Dans l'académie de Bordeaux comme ailleurs, avec le contexte mondial que nous connaissons, la période est aux menaces d'attentat, aux menaces de mort... On n'y fait pas toujours attention, mais lorsqu'on est directement concerné, comme l'a été une douzaine de collègues du LP Trégy de Bordeaux le jeudi 28 mars dernier, alors évidemment, il est difficile de continuer à vivre sans penser quotidiennement à ce qui est arrivé à nos collègues Samuel Paty et Dominique Bernard... Le Ministère de l'Éducation Nationale essaie de convaincre les personnels et l'opinion publique que désormais toutes les menaces envers les agents de l'Etat sont prises avec beaucoup de sérieux. C'est pourquoi la Ministre Belloubet est venue à Bordeaux vendredi 29 mars. A cette occasion, nous avons pu rencontrer et échanger durant plus de deux heures avec la Conseillère sociale de Madame La Ministre. De nombreux sujets ont été abordés : réforme des LP et problématique de l'année de terminale Bac Pro, « choc des savoirs », inclusion systématique et son acte 2, attractivité du métier d'enseignant, etc. Mais bien évidemment, dans le contexte actuel, pour la FNEC FP-FO, l'objectif principal de cette audience était de lui faire part du climat scolaire très dégradé que nous connaissons dans l'académie... Nous l'avons donc informée, si besoin en était, que tous les indicateurs statistiques étaient au rouge : nombre de fiches SST, nombre de faits établissement, nombre de conseils de discipline, nombre de demandes de protection fonctionnelle, nombre d'arrêts de travail, etc. Et nous avons surtout tenu à lui dire qu'il était indispensable que l'Etat vous donne enfin les moyens, Madame La Rectrice, de mettre en place une politique visant à rétablir un climat scolaire serein dans tous nos établissements !

Oui Madame la Rectrice, vous le savez bien, la FNEC FP-FO l'exprime régulièrement, il est désormais plus qu'essentiel de recruter des équipes pluri-professionnelles complètes et de renforcer sensiblement toutes les vies scolaires pour accompagner les élèves. Oui, nous avons besoin d'AED, d'infirmiers, de CPE, de

chefs d'établissement, d'enseignants, de PsyEN, etc. Et aussi de former les personnels d'encadrement pour qu'enfin le respect a priori de la parole des enseignants soit effectif. Si nous tenons à insister sur ce dernier point, Madame La Rectrice, c'est parce qu'encore la semaine passée dans les Landes, nous avons eu connaissance d'une situation insupportable. Deux collègues enseignantes ont été une nouvelle fois victimes d'une cabale d'élèves avec une gestion désastreuse d'un chef d'établissement qui n'avait même pas connaissance de la procédure règlementaire à adopter... Il ne savait pas qu'il devait adresser aux parents concernés un courrier type de mise en garde envers les propos susceptibles de porter atteinte à la dignité d'un agent de l'Etat... Certes, les deux enseignantes concernées n'ont pas été victimes de menaces de mort, mais durant plusieurs jours, elles ont dû vivre avec une convocation pour « propos inappropriés devant élèves », convocations reçues par courriel, sans obtenir la moindre explication du chef d'établissement malgré leurs demandes. L'inquiétude et l'incompréhension n'ont cessé de croître tout au long de cette longue attente pour les collègues, qui sont arrivées le jour de la convocation dans un état de stress intense, l'une au bord des larmes, actuellement en arrêt de travail et avec la volonté de vous adresser une demande de protection fonctionnelle, l'autre, s'effondrant lors des échanges avec la direction de l'établissement ! Madame La Rectrice, tout cela doit cesser ! Un rappel général des procédures règlementaires à appliquer obligatoirement, afin que de telles situations n'entraînent plus systématiquement de la souffrance chez les personnels, souffrance pouvant avoir des conséquences graves et durables, doit être fait !

Malheureusement, Madame La Rectrice, sans surprise pour nous, la conseillère sociale n'a pas pu nous faire de proposition concrète... Même pas une promesse ! En revanche, elle a tenu à nous rappeler que grâce à Monsieur Gabriel Attal, le Ministre de l'Economie n'avait pas pu appliquer la « règle de trois » concernant les moyens attribués à l'Education Nationale... Nous devons donc, d'après elle, nous estimer heureux de ne pas avoir perdu de moyens ! Et sur l'insécurité ? A part l'exercice de communication de Madame La Ministre, qui a tenu à dire aux enseignants « qu'ils n'étaient pas seuls... Que nous formions tous un bouclier de protection autour de nos établissements. Un bouclier de protection physique, psychologique, juridique et numérique. », quasiment rien ! Ah si, depuis la semaine dernière, nous savons que pour le gouvernement, la solution se résume à la création d'une « équipe mobile de sécurité nationale », d'un « réseau d'appui éducatif » et de « services de défense et de sécurité académiques »... Pour la FNEC FP-FO, tout cela montre une nouvelle fois que le gouvernement n'a pas vraiment pris la mesure du problème et qu'inévitablement, malheureusement, des évènements graves vont se produire...

Premier degré & rythme scolaire

Dans le premier degré, l'actualité dans l'académie, c'est aussi la lutte contre la territorialisation. Le jeudi 28 mars, plus de 200 professeurs des écoles de Bègles, Créon, Lormont et Mérignac étaient grévistes, 21 écoles étaient fermées pour revendiquer la semaine de 4 jours. Ce mardi 9 avril, la grève contre les rythmes se poursuit et commence à Pau. Aujourd'hui, dans 96% des communes de France, les écoles ont un rythme scolaire de 4 jours. L'argumentaire des chrono-biologistes en faveur de la semaine de 4 jours et demi ne fonctionne qu'en laboratoire, il ne résiste pas à la réalité du terrain. Pourtant 4 % des communes continuent à imposer de façon autoritaire les cours le mercredi. Ces communes refusent de prendre en compte l'avis des conseils d'écoles dénonçant la fatigue, la démotivation et la baisse des résultats scolaires des élèves. Elles refusent d'entendre les personnels qui subissent le stress, la surcharge mentale, la fatigue et l'augmentation des arrêts maladie. Elles n'ont aucune considération pour l'impact financier subi par les personnels qui voient leur coût de trajets et les frais de garde de leurs enfants majorés de 20%, quand ce n'est pas un temps partiel forcé pour résister à ces rythmes néfastes. Elles rejettent tout dialogue social et se drapent derrière le droit : « les 4 jours et demi de classe, c'est la loi, le rythme à 4 jours est dérogatoire ».

Madame La Rectrice, jugez-vous acceptable que dans le premier degré ce soit 4% des communes qui imposent la règle ? Madame La Rectrice, comment l'Etat peut-il continuer à ériger en règle un rythme coûteux qui engendre fatigue et crée des inégalités de salaires chez ses agents ?

A Paris, Rennes, Toulouse, Brest, Lille, Clermont Ferrand, Nantes, etc. les personnels expriment leur colère ! L'injustice des rythmes scolaires n'a que trop duré, elle doit maintenant cesser. La loi doit recouvrir la réalité du pays, tirer parti de l'expérience, aller dans l'intérêt des personnels et des élèves.

Dans notre Académie, dans la plupart des villes, de la couronne bordelaise à Pau, de Marmande à Tarnos, dans toutes les communes qui subissent les cours du mercredi matin, un mot d'ordre circule : les décrets Peillon, Hamon, Blanquer doivent être abrogés, le fonctionnement sur 4 jours de classe doit redevenir la norme sur tout le territoire.

Premier degré & mobilité

Concernant les affectations des personnels, la phase informatisée des mutations interdépartementales a fait de nombreux déçus parmi les candidats qui souhaitent entrer dans les départements de l'académie de Bordeaux. Moins de 10% des demandes d'entrée ont obtenu satisfaction. Pour mettre un terme au fléau du non-remplacement qui impacte l'ensemble des départements de notre académie, face aux

énormes besoins en personnels, la FNEC FP-FO vous demande, Madame la Rectrice, que les ineats/exeats soient enfin favorisés dans tous les départements. Les personnels ont besoin que l'autorité académique s'engage dans une politique volontaire de mutations de ses personnels afin que cessent les séparations subies, les conditions de travail dégradées par la distance et les délais de route, les disponibilités forcées qui laissent des traces indélébiles dans la carrière. Rendre attractifs les métiers de l'éducation nationale, enrayer les démissions, c'est aussi assurer la qualité du service en créant des conditions favorables à toutes les mutations. L'Etat doit s'engager dans cette voie !

Les LDG mutations intra départementales à l'étude de ce jour, émanent de la loi de la transformation de la fonction publique dont la FNEC FP-FO demande l'abrogation. L'arbitraire du barème, la fin du second mouvement et des CAPD, l'opacité des modalités d'affectation et le recours aux postes à profil, impactent tant les personnels que le fonctionnement du service. Dans le premier degré, des disparités apparaissent avec une territorialisation des fonctionnements selon les départements. Si des groupes de travail ont bien eu lieu, nous savons toutefois qu'ils restent simplement des réunions d'information et non des instances de dialogue social. La FNEC FP-FO dénonce le rejet systématique des propositions émises par les représentants du personnel alors qu'elles permettraient d'atténuer l'impact négatif des règles du mouvement. Par ailleurs, les LDG académiques encadrent clairement les types de postes ouverts au profilage et les postes d'adjoint en REP et REP+ n'en font pas partie. Des départements enfreignent la réglementation en maintenant le profilage sur ces postes. C'est le cas du Lot-et Garonne pour les postes d'adjoint en REP et REP+ et de la Gironde pour ceux en REP+. Madame la Rectrice, nous vous demandons d'intervenir afin que cela cesse au plus vite.

ATSS & mobilité

Concernant le mouvement académique des personnels ATSS, les grandes manœuvres ont été lancées et force est de constater que les manigances aussi.

En effet, la liste des postes fléchés de catégorie A est famélique, tandis que les postes sont profilés à foison, la liste des postes de catégorie B prend le même chemin au gré des évolutions annuelles des LDG académiques et voilà que maintenant c'est la liste des personnels de catégorie C qui serait amenée à se réduire année après année suite à votre nouvelle proposition de mise à jour des LDG pour introduire le maintien de personnels contractuels en poste !

Et d'ailleurs, pourquoi utiliser le conditionnel quand on sait que le vote à l'ordre du jour de ce CSA Académique n'a pour but que de réglementer ce que vous faites déjà en bloquant des postes vacants, sans inscription au mouvement, pour y placer

des collègues contractuels au bon vouloir des chefs d'établissement.

Nous l'avons déjà exprimé en GT et nous le referons à l'occasion du vote, ces entorses au principe fondamental de mobilité, couplées à la politique accrue de contractualisation, auront pour résultat l'immobilisme géographique et fonctionnel des collègues.

Madame La Rectrice, alors que vous dites vouloir encourager la mobilité, dans la réalité, vous la téléguidez par filière, par métier, par postes profilés tout en prônant la polyvalence des parcours dans les processus de promotion. Il faudra donc être malléable et adaptable pour répondre à vos besoins de compétences, mais aussi être un ou une spécialiste pour satisfaire ses envies de mobilité.

Et vous savez comme nous tous ici, que la mobilité est trop souvent la seule porte de sortie pour des collègues qui se disent maltraités dans leurs établissements par leurs supérieurs hiérarchiques. Quelles sont les perspectives que vous leur offrez ? Continuer de souffrir sans espoir de s'en sortir ?

« Choc des savoirs »

Les conséquences néfastes à venir du « choc des savoirs » et de ses groupes de niveaux (ou de besoin), sont maintenant admises par tous les acteurs de terrain :

- 👤 Réforme inapplicable dans les établissements ;
- 👤 Casse des statuts avec le recrutement de contractuels, de retraités, de professeurs des écoles ;
- 👤 Aggravation des conditions de travail pour les enseignants ;
- 👤 Mise en péril des groupes de sciences, de langues, d'heures de latin, etc.
- 👤 Fin de la liberté pédagogique pour les enseignants en collège avec des progressions communes imposées, mais aussi pour les PE à l'école primaire avec l'obligation d'utiliser des manuels labellisés ;
- 👤 Nouvelle attaque contre les lycées professionnels avec la classe de « prépa seconde » qui va pousser les élèves en échec scolaire vers l'apprentissage ;
- 👤 Aggravation du tri social, avec des familles favorisées qui vont pouvoir envoyer leurs enfants vers les collèges privés, établissements qui affirment aujourd'hui qu'ils n'appliqueront pas la réforme ! La privatisation de l'Ecole va encore s'accroître ! A la FNEC FP-FO nous réaffirmons que les fonds publics doivent aller exclusivement à l'Ecole publique... L'Ecole privée doit se satisfaire des fonds privés !

Oui, Madame La Rectrice, vous l'avez vu et entendu, il y a un accord quasi unanime, chefs d'établissements, parents d'élèves, enseignants, tous sont contre cette réforme.

Quoi qu'il en soit, la FNEC FP-FO se tiendra aux côtés de tous les collègues qui

subiraient des pressions alors que les conditions d'application et les moyens ne sont pas assurés par l'État. Nous souhaitons également rappeler ici que l'article L.4121-1 du code du travail stipule que « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : (...) La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. ».

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO revendique le retrait du « choc des savoirs » et des groupes de niveaux. La FNEC FP-FO demande au gouvernement, un « choc des moyens » qui doit passer par un « choc des salaires » et la fin de la précarisation des personnels en titularisant les contractuels et en créant un statut pour les AED et les AESH.

La FNEC FP-FO appelle également au niveau national, mais aussi dans toutes les académies, à mettre en discussion la généralisation du blocage des établissements par la grève jusqu'à satisfaction.

Enseignement Pro scolaire et plan social

Concernant l'Enseignement Professionnel, depuis plusieurs années, les différents gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'imposer des réformes avec pour objectif officiel, l'amélioration de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes. En réalité, et nous l'avons compris depuis de nombreuses années à la FNEC FP-FO, l'Etat souhaite se débarrasser de l'Enseignement Professionnel scolaire et confier la formation professionnelle, initiale et continue, aux « acteurs économiques », patrons et/ou Régions. Et du même coup, l'Etat parviendrait à se débarrasser des PLP...

Avec la dernière réforme, celle du Président Macron, c'est un pas de plus vers cette destruction programmée à laquelle on demande aux PLP de participer. En effet, en imposant l'approche territoriale pour initier des propositions de transformation de formations, ce sont des acteurs locaux, avec ce qu'ils auront compris, ou pas d'ailleurs, des enjeux économiques locaux, qui vont désormais déterminer ce que la carte des formations professionnelles devra proposer aux jeunes de notre académie. La prochaine carte, celle pour les rentrées scolaires 2025, 2026, 2027, devra donc exclusivement coller aux besoins (à court, moyen, ou long terme ?) décidés par certains acteurs sans tenir compte d'autres critères, comme par exemple les envies de nos jeunes. Oui Madame La Rectrice, l'envie pour un adolescent, ou un jeune adulte, c'est essentiel ! C'est le moteur de sa réussite scolaire et/ou professionnelle. Dans les LP, les PLP sont trop souvent confrontés à des situations difficiles parce que leurs élèves n'ont pas envie d'être là où ils ont été mis ! Supprimer des formations

tertiaires, comme cela a été décidé cette année au LP Jehan Dupérier à Saint-Médard en Jalles, pour obliger les élèves à aller dans des formations industrielles, est contre productif, pour ne pas dire complètement stupide.

Ce que nous avons bien compris, Madame La Rectrice, c'est que les formations qui ne seront pas considérées comme suffisamment insérantes, ou n'offrant pas une « bonne chance » de poursuite d'études, devront fermer.

Pour la FNEC FP-FO, il s'agit là d'un plan social qui s'annonce dans l'Enseignement Pro scolaire : « les PLP dont la discipline est susceptible de ne plus être en adéquation avec l'évolution qualitative et quantitative de la carte des formations » devront être accompagnés !

Un document de travail du MEN, un « vade-mecum pour l'accompagnement des PLP dans le cadre de la réforme des LP », détaille les trois phases d'accompagnement conseillées et contient des annexes décrivant tous les dispositifs possibles : l'enseignement en collège ou LGT (non, ce n'est pas une blague !), le changement de discipline, le détachement au sein du MEN ou inter ministériel, la reconversion dans le secteur privé, le CPF, le CFP, la VAE, etc. Et même pour les collègues contractuels, des dispositifs sont prévus !

Madame La Rectrice, nous connaissons tous ici tous ces dispositifs. Ce sont les « outils » habituels des services SARH. Et nous savons également tous que malgré le travail incontestable des services SARH de l'académie, ces outils sont peu efficaces !

La FNEC FP-FO avec son syndicat de l'Enseignement Pro, le SNETAA-FO, appelle tous les collègues à la résistance et au combat pour lutter contre ce plan social.

Pour terminer, Madame La Rectrice, nous nous interrogeons sur la considération que vous pouvez porter à notre organisation... En effet, comment interpréter les non réponses systématiques de votre part aux courriers que nous vous adressons ? Pour rappel, la FNEC FP-FO vous a adressé deux courriers récemment. Un premier le 24 février 2024 au sujet du plan d'économie budgétaire. Un second le 8 mars concernant le dispositif « Parents, l'Ecole vous accueille ! ». Ces deux courriers, comme d'autres d'ailleurs auparavant, sont à ce jour restés sans réponse.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC FP-FO
Olivia Queysselier, Kévin Bastien,
Reynald Diranzo, Eric Mouchet.